

ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-02-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Droit du 31 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**UFR Droit** pour l'année universitaire 2021-2022 :

Licence mention Droit

**Benoit HABERT/
Michel JUHAN(IED)/
Jean LAINGUI(IED)**

Licence Professionnelle mention Métiers de la GRH : assistant
parc. Droit social et ressources humaines

**Dirk BAUGARD/
Pierre-Olivier CHAUMET**

Licence Professionnelle mention Métiers de l'immobilier : administration de biens
parc. Droit et gestion de la copropriété et syndic

**Alice FUCHS-CESSOT/
Christine YUEGO**

Master mention Droit de la santé

Béatrice PARANCE

parc. Droit médical, bioéthique et de la santé

Catherine PUIGELIER

parc. Propriété industrielle et industries de santé

**Astrid MARAIS/
Bertrand WARUSFEL**

parc. Droit de la santé, numérique et intelligence artificielle (pratique, recherche, gestion d'établissements)
(à distance)

Bénédicte BOYER-BEVIÈRE

Master mention Droit privé

**Edmond SCHLUMBERGER/
Dirk BAUGARD**

Master mention Justice, procès, procédure

**Catherine PUIGELIER/
David CHEMMI**

Master mention Justice, procès, procédure (à distance)

**Catherine PUIGELIER/
Laurent DELPRAT**

Master mention Droit public

**Maxime TOURBE/
Sophie JEUSSEAUME (IED)**

DU Clinique juridique – Justice, procès et procédure

Sophie MOLINIER

DU Criminologie

Franck ARPIN-GONNET

DESU Criminologie

Franck ARPIN-GONNET

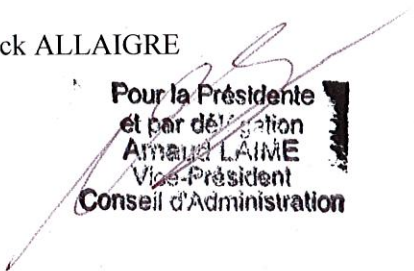
ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE


**Pour la Présidente
et par délégation
Annick ALLAIGRE
Vice-Président
Conseil d'Administration**